

Addenda n° 1  
6 août 2021

Nom du projet/description : DDP bilingue (français et anglais) Consultation publique pour le pré Tunney  
Lieu : Ottawa (Ontario)  
Propriétaire : Société immobilière du Canada  
Coordonnatrice de la DDP : Caroline Lavigne McGregor  
Coordonnatrice de projet, Immobilier  
100, rue Queen, bureau 1050  
Ottawa (Ontario) K1P 1J9  
clavigne@clc.ca  
Numéro de la DDP : 602299-01  
Date d'émission de la DDP : 8 juillet 2021  
Date de clôture de la DDP : 20 août 2021 à 14 h HAE  
Nombre total de pages dans cet addenda : 4

*Tous les addendas font partie intégrante de la DDP et doivent être lus conjointement avec ce document. Ils ont préséance sur la DDP mentionnée précédemment, laquelle pourrait différer de ces derniers ou être autrement définie par écrit par le personnel autorisé.*

*Ces renseignements doivent être intégrés dans les sections pertinentes de la DDP et lus conjointement avec ces dernières.*

---

**Question 1 :**

À la page 20 de la DDP, à la section « Renseignements cotés – 3.3.12 Plan de travail et calendrier proposés », que signifie « l'engagement à mener des enquêtes sur les sites » dans le contexte de la mobilisation publique? (Voir le deuxième sous-point, sous le premier point de la page 20)

**Réponse :**

Veuillez consulter la section révisée 3.3.12 – Renseignements cotés : la référence aux enquêtes sur les sites a été supprimée pour lever l'ambiguïté.

---

**Question 2 :**

La DDP (à la page 18) demande aux proposants de soumettre, à titre d'exigence cotée, un plan de travail détaillé qui comprend toutes les tâches, ainsi que tous les jalons et calendriers requis pour correspondre à la Portée des travaux.

La Portée des travaux (annexe 2 à la page 27) précise en outre que le proposant retenu préparera une stratégie et un processus de collaboration qui correspond au « processus de planification, au jalonnement des travaux d'infrastructure, au programme de marketing et au réaménagement d'anciennes terres de bureaux fédéraux. »

Afin qu'elle se prépare bien et qu'elle soumette un plan de travail détaillé, la Société peut-elle divulguer des détails concernant son processus de planification, le jalonnement des travaux d'infrastructure et le programme de marketing? Sans ces renseignements, il sera difficile d'anticiper la méthode d'élaboration du plan de travail requis.

**Réponse :**

La SIC remplira le rapport technique détaillé qui est exigé pour l'approbation de la planification. Les travaux d'infrastructure suivront l'approbation de la planification et de la conception technique. Le marketing des sites achetés par la SIC se fera par la suite.

---

**Question 3 :**

La page 28 de la DDP (activités de mobilisation publique) indique que les proposants devraient prendre en charge un minimum de vingt activités de mobilisation publique, comme des portes ouvertes et des réunions communautaires. Étant donné le contexte actuel de pandémie, on peut présumer que certains événements (particulièrement ceux qui ont lieu au début du projet) peuvent être virtuels, et d'autres avoir lieu en personne. La décision d'organiser des événements virtuels ou en personne peut avoir des implications de coûts considérables. Comment les proposants devraient-ils déterminer le prix des différentes activités?

**Réponse :**

Les proposants doivent considérer un événement de mobilisation publique comme un événement en personne. Veuillez consulter le barème de prix révisé.

---

**Question 4 :**

Peut-on présumer que les membres de l'équipe de la Société et du consultant principal seront disponibles pour participer aux activités de collaboration publique variées, comme les portes ouvertes et les événements communautaires impromptus?

**Réponse :**

Les membres de l'équipe de la Société et du consultant principal seront disponibles pour participer aux activités de collaboration publique variées.

---

**Question 5 :**

La Portée des travaux (à la page 28) indique que le proposant retenu développera, mettra en œuvre et gèrera une stratégie de collaboration numérique et médiatique proactive. Pourriez-vous préciser les éléments suivants :

- a) La Société aura-t-elle la responsabilité d'organiser un site Web pour le projet?
  - b) La Société ou le consultant principal fourniront-ils des ressources numériques visant à soutenir la stratégie, comme des photos, des graphiques, des images, des vidéos, etc.?
  - c) Le proposant retenu peut-il utiliser les médias sociaux de la Société ou aura-t-il besoin de créer ses propres voies de communication (comme des comptes Twitter et Instagram)?
-



**Réponses :**

- a) Oui, la Société sera chargée d'acquérir la plateforme de mobilisation du public. Le consultant sera chargé d'administrer cette plateforme pour la durée du contrat (création de contenu, révisions, suivi de la rétroaction, par exemple).
  - b) La Société peut fournir des ressources numériques existantes pour soutenir la stratégie du consultant. Le consultant sera chargé de créer de nouvelles photos, nouveaux graphiques, nouvelles images, nouvelles vidéos, etc.
  - c) Le consultant sera chargé de créer du contenu publié par la Société dans les plateformes de médias sociaux. Le consultant peut proposer d'autres canaux dans le cadre de sa stratégie.
- 

**Question 6 :**

La Société est-elle responsable des coûts liés à la traduction?

**Réponse :**

La Société sera responsable des coûts liés à la traduction; cependant, le consultant sera chargé d'intégrer le texte traduit au document final, y compris tout formatage requis pour créer des versions bilingues (français et anglais) de tous les documents publics.

---

**Question 7 :**

La Société est-elle responsable des coûts liés à la publication des documents sur Internet et à la compatibilité des documents aux technologies d'Internet?

**Réponse :**

Le consultant sera responsable des coûts associés à la production de documents accessibles et compatibles avec les technologies du Web.

---

**Question 8 :**

La Société peut-elle fournir plus de précisions sur le barème du budget pour cette DDP? Cela contribuerait à fixer les attentes en ce qui concerne la nature et la portée de la stratégie de mobilisation.

**Réponse :**

La Société ne peut pas fournir de barème de budget pour cette DDP.

---

**Question 9 :**

Les coûts liés aux licences et aux accès aux plateformes numériques de mobilisation publique peuvent varier considérablement. La Société aura-t-elle la responsabilité de couvrir les coûts liés à l'utilisation d'une plateforme numérique?

**Réponse :**

La Société sera responsable de couvrir les coûts liés à l'utilisation d'une plateforme numérique.

---

**Question 10 :**

Y a-t-il un besoin, une exigence ou les deux de consulter les peuples autochtones?

---



**Réponse :**

Services publics et approvisionnements Canada a la responsabilité de consulter les peuples autochtones.

---

**Question 11 :**

Est-ce que le plan de mise en œuvre mentionné dans la demande de propositions peut être communiqué aux proposants?

**Réponse :**

Le plan de mise en œuvre n'est pas disponible dans la salle d'information, car il n'était pas compris dans la liste de documents à communiquer.